

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 21 décembre 2023**

**Rapporteur :  
Madame Valérie HUET  
MORINIÈRE**

**N° 47**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 28/12/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/12/2023 (accusé de réception du 28/12/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Conventions avec l'Institut National de Recherches Archéologiques (INRAP)**

**La pose de colonnes enterrées pour la collecte des déchets place Saint Corentin et place Toul Al Laer à Quimper nécessite, au préalable, sur demande de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, qu'un diagnostic archéologique préventif soit réalisé.**

\*\*\*

Le projet de convention pour chaque site entre Quimper Bretagne Occidentale et l'INRAP a pour objet de définir les modalités de réalisation par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives de l'opération de diagnostic ainsi que l'ensemble des droits et obligations respectifs des deux parties dans le cadre de cette opération.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer les conventions, pour chaque site, permettant la réalisation du diagnostic archéologique préventif par l'INRAP.